

4B DISTRIB
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 16-18 ROUTE DE PONTAULT
PARC D'ACTIVITES DU MOULIN, 77680 ROISSY-EN-BRIE
800 344 319 RCS MELUN

DÉCLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS
(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du Code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : 4B DISTRIB

Forme juridique : société par actions simplifiée

Numéro unique d'identification - (Siren) : 800 344 319 RCS MELUN

Représentée par :

Monsieur Marco BOSI

(X) agissant en qualité de représentant légal

() étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023

(X) Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

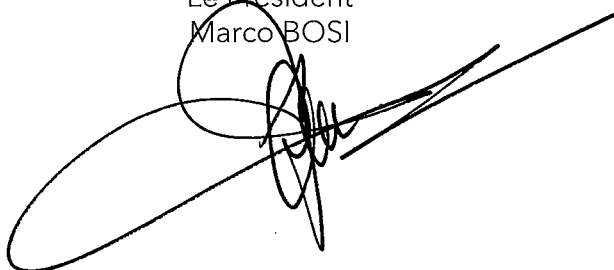
() Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

() Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

() Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

() Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Le Président
Marco BOSI

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name 'Marco BOSI'.

Désignation de l'entreprise : SAS 4B DISTRIB		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 16-1 Route de Pontault		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 8 0 0 3 4 4 3 1 9 0 0 0 3 6		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31122023						
		N-1 31122022						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	2 250	AC	2 250		
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	16 220	AC	16 220		
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AC			
		Constructions	AP		AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	9 695	AS	9 695		
		Autres immobilisations corporelles	AT	427 444	AU	291 803	135 641	193 711
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH		BI			
TOTAL (II)		BJ	455 608	BK	319 968	135 641	193 711	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	1 532 577	BU	1 532 577		1 686 962
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	1 280 263	BY	27 202	1 253 061	1 190 750
		Autres créances (3)	BZ	321 862	CA		321 862	318 748
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	2 140 084	CG		2 140 084	1 262 342	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	609 085	CI		609 085	489 875	
	TOTAL (III)	CJ	5 883 870	CK	27 202	5 856 668	4 948 677	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	6 339 479	IA	347 170	5 992 309	5 142 389	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	27 875
Clause de réserve de propriété : *		Immobili- sations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise SAS 4B DISTRIB		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :10 000.....)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	3 784 860	
	Report à nouveau	DH		2 986 102
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	928 902	798 759
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	4 724 763	3 795 860
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	71 886	71 886
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	71 886	71 886
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	344 557	654 442
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	412 059	233 131
	Dettes fiscales et sociales	DY	209 664	171 730
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	229 380	215 339
Compte régul.	EB			
TOTAL (IV)	EC	1 195 660	1 274 642	
Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	5 992 309	5 142 389	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 128 900	930 669
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	583		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4B DISTRIB
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 16-18 ROUTE DE PONTAULT
PARC D'ACTIVITES DU MOULIN, 77680 ROISSY-EN-BRIE
800 344 319 RCS MELUN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 s'élevant à 928.902,33 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	928.902,33 euros
A titre de dividendes Soit 500 euros par action	500.000,00 euros
Le solde	428.902,33 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 4.213.762,68 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 500.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,



- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 Juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Marco BOSI

Three handwritten signatures in black ink. The top signature is large and complex, with a prominent loop. The bottom-left signature is smaller and more compact. The bottom-right signature is also smaller and appears to be a stylized name.

7